



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2017

(Convocation du 13.06.2017)

Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **13**

Membres présents : Mmes RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB - LE TALLEC - ZIMMERMANN
MM. STOLTZ - WEINHARD - BENDER - BLATT - BOURGOIN - KUNTZ - THOMANN

Membres absents : MM. IMBERY (procuration à Mme RUCK Sandra), DUPONT (excusé)

2017/15 - OBJET : Demande de subvention suite à l'installation de dix lampadaires d'éclairage public, rue et impasse des Jardins.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise Fritz de 67470 NIEDERROEDERN a installé dix lampadaires d'éclairage public, rue et impasse des jardins, pour améliorer la sécurité des usagers pour un montant de 39 529,77 € HT soit 47 435,72 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Charge le Maire de solliciter l'attribution de l'aide financière de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre du fonds de concours pour un montant de 4 816,69 €.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2017/16 - OBJET : Optimisation gestion de la réserve naturelle du Delta de la Sauer.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

Demande avec insistance d'optimiser la gestion de la réserve naturelle du Delta de la Sauer.

Les propositions et demandes de la commune de Munchhausen sont les suivantes :

- La commune veut être associée le plus possible à l'élaboration du plan de gestion, à son suivi, aux décisions prises par le gestionnaire, de la réserve naturelle du Delta de la Sauer et les autres partenaires. C'est grâce aux habitants de la commune que ce site a conservé son aspect floristique et faunistique.
- La biodiversité de la réserve naturelle s'appuie principalement sur l'eau. De ce fait, si l'envasement continue, l'eau sera de moins en moins présente et cela aura des conséquences sur les espèces végétales et animales ; et peut-être même à terme un impact sur la survie de la réserve en tant que telle ; l'envasement peut signifier le déclin de la réserve naturelle.

- Le travail d'animation et d'échanges, entre les acteurs de la réserve (VNF, CSA, Collectivités, Partenaires...), sur la question de l'évolution du Delta de la Sauer, doit être poursuivi afin de maintenir un réseau d'intervenants et une concertation continue pour la bonne compréhension du rôle de chacun. Ce travail peut aboutir à des actions telles que le développement de la connaissance (Etudes), la mise en œuvre d'une gestion partagée ou la mise en œuvre d'opération d'aménagements.
- Le CSA étant gestionnaire de la Réserve du Delta de la Sauer, il est souhaitable de renforcer le partenariat CSA / Commission Locale CDC Plaine du Rhin - Bande Rhénane -Sauer, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Art L211-7 du Code de l'Environnement, alinéa 8 « *Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines* »).
- La Réserve a fait l'objet d'un plan de gestion établi en 2012 déclinant une série d'actions en faveur de cet espace naturel. Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI la Commission Locale CDC Plaine du Rhin - Bande Rhénane –Sauer veut œuvrer à la réalisation de certaines actions conjointement avec le CSA et la commune. Les plans de financements doivent être étudiés au cas par cas.
- La commune souhaite une optimisation de la gestion de barrage à clapet situé à l'embouchure de la Sauer.
- La commune souhaite le partenariat le plus large possible pour valoriser ce patrimoine rhénan. Les membres du conseil municipal ne souhaitent, en aucun cas, être mis à l'écart des décisions. Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

2016/17 - OBJET : Versement d'une prime exceptionnelle pour services rendus.

Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de verser une prime exceptionnelle pour services rendus pour les interventions aux campings communaux, le suivi de la régie de recettes, les mises à jour du logiciel plein air et la bonne marche des campings communaux à la personne qui a accepté de se charger de cette mission.

Afin de la remercier pour ce service rendu, le Maire propose de lui verser une compensation financière exceptionnelle d'un montant de 700 € pour l'année 2017.

Le Conseil municipal,

Oui les explications du Maire,

Compte tenu des interventions aux campings communaux, le suivi de la régie de recettes, les mises à jour du logiciel plein air, et la bonne marche des campings communaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'attribuer** une compensation financière de 700 € pour l'année 2017 à Mme Catherine LAMBIN qui sera versée, en décembre 2017.
- **d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires au budget de la collectivité.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2017/18 - OBJET : Réforme des rythmes scolaires : demande de retour à la semaine des 4 jours à la rentrée de septembre 2017.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, demande le retour à la semaine des 4 jours de classe dans notre école communale dès la rentrée scolaire en septembre 2017, conformément au nouveau décret sur les rythmes scolaires.

Les horaires retenus sont les suivants :

- Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
De 8 h à 11 h 30
et de 13 h 30 à 16 h

Le conseil d'Ecole de l'Ecole primaire du Delta de la Sauer va demander en sa réunion du 30 juin 2017 le retour de la semaine des 4 jours pour la rentrée de septembre 2017.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2017/19 - OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter une carrière avec extension sur le ban communal de Schaffhouse-près-Seltz présentée par la société Wienerberger S. A. S

La commune municipale après avoir délibéré, donne un avis favorable, à l'unanimité à l'exploitation d'une carrière avec extension sur le ban communal de Schaffhouse-près-Seltz présentée par la société Wienerberger S. A. S

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.